

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Polyurethane Coating
Codes produit	PUC-a, EPUC400, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	01155
Identifiant de formule unique (UFI)	1563-W0W0-M00F-2VQF
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Protection d'appareils.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail info@electrolube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Sensibilisation cutanée	

	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%), 2-butanone oxime, 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one, Cobalt bis(2-ethylhexanoate)



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H350 - Peut provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	30-60	Aucune donnée disponible	270-704-2	Flam. Gas 1A (H220)	-	-	-
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	10-30	01-2119490979-12-0000	265-185-4	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) STOT RE 1 (H372) STOT SE 3 (H336)	-	-	-
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) -	10-30	01-2119458049-33-0000	919-446-0	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) STOT RE 1 (H372) STOT SE 3 (H336)	-	-	-
2-butanone oxime 96-29-7	0.1-1	01-2119539477-28-0000	202-496-6	Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373) STOT SE 1 (H370) Skin Irrit. 2 (H315) Acute Tox. 4 (H312) Carc. 1B (H350) STOT SE 3 (H336) Acute Tox. 3 (H301) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	<0.1	01-2119524678-29-0000	205-250-6	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1A (H317) Repr. 1B (H360F)	-	-	-
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	<0.1	Aucune donnée disponible	264-843-8	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1 (H314) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Irrit. 2 :: 0.025%≤C<5% Eye Irrit. 2 :: 0.025%≤C<3% Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	100	100
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	<0.1	01-2119450011-60-0000	252-104-2	-	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	5000	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-butanone oxime 96-29-7	100+ 930	1100+ 1000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	Aucune donnée disponible	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one 64359-81-5	567+ 1636	2000	0.16+	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	5350	9500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Garder sous clé. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1826 mg/m ³	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1750 mg/m ³ STEL: 1250 ppm STEL: 2180 mg/m ³
2-butanone oxime 96-29-7	-	Sh+	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	H* Sa+	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ Skin Sensitisation
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 307 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 614 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ D*	TWA: 50 ppm TWA: 308.0 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ *
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	TWA: 1800 mg/m ³ Ceiling: 4000 mg/m ³	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	TWA: 0.05 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³	-	-	-
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	* TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³	TWA: 270 mg/m ³ Ceiling: 550 mg/m ³ D*	TWA: 50 ppm TWA: 309 mg/m ³ H* STEL: 100 ppm STEL: 618 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ A*	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	-	TWA: 1250 ppm TWA: 2250 mg/m ³ STEL: 1250 ppm STEL: 2250 mg/m ³	-
2-butanone oxime 96-29-7	-	TWA: 0.3 ppm TWA: 1 mg/m ³ Sh+ H*	* skin sensitizer	-	-
Cobalt	-	-	*	TWA: 0.1 mg/m ³	-

bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7					
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m ³ Peak: 50 ppm Peak: 310 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 900 mg/m ³ *	TWA: 308 mg/m ³ TWA: 50 ppm
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	Simple asphyxiant	-	-
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	-	-	-	TWA: 200 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
2-butanone oxime 96-29-7	TWA: 3 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 33 mg/m ³ Sens+	-	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Sens+	-	-	-	-
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	-
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 924 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ cute*	TWA: 100 ppm TWA: 606 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 909 mg/m ³ cute*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ Ada*	STEL: 450 mg/m ³ STEL: 75 ppm TWA: 300 mg/m ³ TWA: 50 ppm O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	-	-	-	-	STEL: 900 mg/m ³ TWA: 300 mg/m ³
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³ A+ STEL: 0.06 mg/m ³	-
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	TWA: 308 mg/m ³ TWA: 50 ppm Peau*	skin* TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³	TWA: 48.7 ppm TWA: 300 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 375 mg/m ³ H*	STEL: 480 mg/m ³ TWA: 240 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	TWA: 1000 ppm	-	-	-	TWA: 1000 ppm
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	-	-	-	-	TWA: 50 ppm TWA: 290 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 580 mg/m ³ via dérmica*
2-butanone oxime 96-29-7	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm	-

				STEL: 2.4 ppm STEL: 8 mg/m ³ K*	
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	-	TWA: 0.05 mg/m ³ S+	-	-
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 150 ppm Cutânea*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ P*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 308 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ via dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-		-		TWA: 1000 ppm TWA: 1750 mg/m ³ STEL: 1250 ppm STEL: 2180 mg/m ³
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-		S+ TWA: 0.05 mg/m ³ H*		TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Sen+
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	-		TWA: 5 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	Vägledande KGV: 75 ppm Vägledande KGV: 450 mg/m ³ NGV: 50 ppm NGV: 300 mg/m ³ H*		TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³		TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 924 mg/m ³ Sk*

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	10 µg/L (urine - spontaneous urine after end of work day, at the end of a work week/end of the shift) (-)	-	-	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	-	-	35 µg/L - BLW (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine 1.5 µg/L - BAR (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine	-

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Petroleum gases, liquefied	-	23.4 mg/kg bw/day [4] [6]	-

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
68476-85-7			
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	-	-	1286.4 mg/m ³ [4] [7] 837.5 mg/m ³ [5] [6] 1066.67 mg/m ³ [5] [7]
2-butanone oxime 96-29-7	-	1.3 mg/kg bw/day [4] [6] 2.5 mg/kg bw/day [4] [7]	9 mg/m ³ [4] [6] 3.33 mg/m ³ [5] [6]
Benzene, C10-13-alkyl derivatives 67774-74-7	-	9.6 mg/kg bw/day [4] [6]	7 mg/m ³ [4] [6] 7 mg/m ³ [5] [6]
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	-	235.1 µg/m ³ [5] [6]
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	-	283 mg/kg bw/day [4] [6]	308 mg/m ³ [4] [6]
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-be nzoxazole) 7128-64-5	-	7.1 mg/kg bw/day [4] [6]	3 mg/m ³ [4] [6] 3 mg/m ³ [5] [6]

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	-	-	1152 mg/m ³ [4] [7] 178.57 mg/m ³ [5] [6] 640 mg/m ³ [5] [7]
2-butanone oxime 96-29-7	-	1.5 mg/kg bw/day [4] [6] 1.5 mg/kg bw/day [4] [7]	2.7 mg/m ³ [4] [6] 2 mg/m ³ [5] [6]
Benzene, C10-13-alkyl derivatives 67774-74-7	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.8 mg/m ³ [4] [6] 1.8 mg/m ³ [5] [6]
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	175 µg/kg bw/day [4] [6]	-	37 µg/m ³ [5] [6]
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	36 mg/kg bw/day [4] [6]	-	37.2 mg/m ³ [4] [6]
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-be nzoxazole) 7128-64-5	3.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
2-butanone oxime 96-29-7	0.256 mg/L	0.118 mg/L	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	0.62 µg/L	-	2.36 µg/L	-	-
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	0.36 mg/L	0.493 mg/L	0.036 mg/L	-	-
Calcium bis(2-ethylhexanoate) 136-51-6	0.36 mg/L	0.493 mg/L	0.036 mg/L	-	-
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	19 mg/L	190 mg/L	1.9 mg/L	-	-
Calcium dipropionate	0.5 mg/L	5 mg/L	0.05 mg/L	-	-

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
4075-81-4					
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) 7128-64-5	0.2 mg/L	-	0.02 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-butanone oxime 96-29-7	-	-	177 mg/L	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	53.8 mg/kg sediment dw	69.8 mg/kg sediment dw	0.37 mg/L	10.9 mg/kg soil dw	-
2-Ethylhexanoic acid, zirconium salt 22464-99-9	6.37 mg/kg sediment dw	0.637 mg/kg sediment dw	71.7 mg/L	1.06 mg/kg soil dw	-
Calcium bis(2-ethylhexanoate) 136-51-6	6.37 mg/kg sediment dw	0.637 mg/kg sediment dw	71.7 mg/L	1.06 mg/kg soil dw	-
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether 34590-94-8	70.2 mg/kg sediment dw	7.02 mg/kg sediment dw	4168 mg/L	2.74 mg/kg soil dw	-
Calcium dipropionate 4075-81-4	1.86 mg/kg sediment dw	0.186 mg/kg sediment dw	5 mg/L	0.1258 mg/kg soil dw	-
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) 7128-64-5	-	316000 mg/kg sediment dw	1 mg/L	629000 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Protection des mains

Gants imperméables. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Aérosol
Couleur	transparent violet
Odeur	Solvant.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	-4 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	0.870 @ 20°C/68°F	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,690.10 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	99,999.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
2-butanone oxime	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg (Rabbit)	> 4.83 mg/L (Rat) 4 h
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	-	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 10 mg/L (Rat) 1 h
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	= 1636 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 0.26 mg/L (Rat) 4 h
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether	= 5.35 g/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Nom chimique	Union européenne
2-butanone oxime	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	Repr. 1B

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Système nerveux central.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2-butanone oxime	EC50: =83mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: 777 - 914mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =760mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>)	-	EC50: =750mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether	-	LC50: >10000mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	LC50: =1919mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Petroleum gases, liquéfied	2.8
2-butanone oxime	0.65
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether	0.35

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Petroleum gases, liquefied	La substance n'est pas PBT/vPvB
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-butanone oxime	La substance n'est pas PBT/vPvB
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Hydrocarbons, C9- C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%))
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 2.1
- 14.4 Groupe d'emballage** None
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Hydrocarbons, C9- C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%))
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 2.1

- 14.4 Groupe d'emballage None
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
 EmS-No F-D, S-U
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Hydrocarbons, C9- C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%))
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
 14.4 Groupe d'emballage None
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Hydrocarbons, C9- C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%))
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
 14.4 Groupe d'emballage None
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
 Code de restriction en tunnel (D)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom chimique	Numéro RG, France
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy - 64742-82-1	RG 84
Dipropylene Glycol Monomethyl Ether - 34590-94-8	RG 84

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
2-butanone oxime	Present	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	-	-	Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Petroleum gases, liquefied - 68476-85-7	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29. Use restricted. See item 75.	-
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy - 64742-82-1	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29. Use restricted. See item 75.	-
2-butanone oxime - 96-29-7	Use restricted. See item 75. Use restricted. See item 28.	-
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one - 64359-81-5	Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Petroleum gases, liquefied - 68476-85-7	50	200
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy - 64742-82-1	-	25000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one - 64359-81-5	Type de produits 8 : Produits de protection du bois Type de produits 21 : Produits antialissure Type de produits 7 : Produits de protection pour les pellicules Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 10 : Produits de protection des matériaux de construction Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

Inventaires internationaux

TSCA

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIIC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H350 - Peut provoquer le cancer

H360F - Peut nuire à la fertilité

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

02/10/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité